https://www.vandrimare.fr/conseil-municipal/

Conseil municipal

Quel est le rôle du conseil municipal ?

Le conseil municipal représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'Etat.

Il émet des voeux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté),

il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique…

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des « délibérations ». Ce terme désigne les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de « police des séances » notamment en cas d'agitation et restreint l'accès du public aux débats.

En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissout par décret en conseil des ministres.

Qui sommes nous ?

Notre liste, AGIR pour Vandrimare

C'est un groupe de femmes et d'hommes qui ont la volonté de s'engager pleinement au sein du Conseil Municipal, la détermination de s'investir au mieux de leur disponibilité, Vandrimarais (es)de vieille date ou résidents installés depuis peu, qui souhaitent mettre leurs compétences au service de Tintérêt général et qui veulent être acteurs d'un moment de T'histoire de notre village.

L'équipe est paritaire, composée d'élus qui ont une solide expérience, qui ont déjà exercé des responsabilités et de nouveaux visages qui viennent d'horizons divers, de différentes catégories socio-professionnelles. Toutes les tranches d'âge sont représentées, tous les quartiers du village aussi.

Le maire a un rôle de coordinateur de l'ensemble des missions communales; il doit veiller à l'unité du groupe et à la cohérence des actions menées.

Le maire et ses adjoints sont à votre écoute, à la mairie, sur le terrain et vous rendront compte régulièrement de leurs réalisations.

Nous sommes très présents à la Communauté de Communes Lyons Andelle et travaillons en étroite collaboration avec les services (voirie, enfance jeunesse, aménagement du territoire, environnement et cadre de vie, contractualisation ..) car déjà aujourd'hui et encore plus demain les gouvernances sont et seront

dépendantes l’une de l’autre.

Pierre Dechoz

Maire

Professeur des écoles en retraite

Administration générale – urbanisme – budget finances

Ces dernières années, j’ai passé beaucoup de temps, dépensé beaucoup d’énergie dans les syndicats, transports scolaires et surtout piscine du SIDEAL; j’espère y avoir fait œuvre utile. L’âge aidant, je me consacrerai désormais entièrement à ma commune. Au fil des mandats, j’ai acquis de solides savoir-faire et une certaine expertise dans différents domaines. Ensuite, je compte bien m’appuyer sur les compétences et sur l’esprit d’initiative d’une équipe paritaire, diverse, motivée.

Nos objectifs : Préserver tous les services qui font de Vandrimare une commune attractive. Poursuivre la modernisation de nos réseaux et améliorer notre cadre de vie.

Tout ce qui concourt au Vivre Ensemble à Vandrimare.

Adjoint(e)s

Lionel Bezirard

Arlette Lounes

René Petit

Conseillers Municipaux

Alain Bouelle

Maryline Bouqueret

Lucie Coulette

Melie Lemonnier

Yannick Petit

Marie Sery

Marc Sebban

Catherine Vaillant

Cecilia Wacheux

Philippe Wallecan